

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALHERBASSE
Séance du 27 Mars 2026

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal :

En exercice	19
Présents	19
Pouvoir	0
Votants	19
Pour	15
Contre	0
Nuls	4

Date de la convocation
27/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, -----

Le 27 du mois de Mars à 19h00, -----

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire, puis de Mme BRET Christiane, doyenne, pour l'élection du Maire,

Présents : BRET Vincent, JANTON Joëlle, DUC Gwendoline, DUC Bernard, CHARVAT Patrick, MOULIN Norbert, MALLEN-HERNANDEZ Aurélie, VERT Florian, BOUSSAHELA Méghane, MANIN Philippe, BUTIN Elodie, EYNARD David, BRET Christiane, JOHANIS Pauline, AMETTE Philippe, POLLIEN Karen, GIORDANENGO Edith,

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : DUC Gwendoline

DÉLIB. N° 022-2026

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise à l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour BRET Vincent ; 4 Nuls.

Le conseil municipal, à la majorité :

- ELIT Monsieur BRET Vincent Maire de la commune de Valherbasse ;

- INSTALLE Monsieur BRET Vincent en qualité de Maire de la commune de Valherbasse ;

- AUTORISE Monsieur BRET Vincent à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

Fait à Valherbasse, le 27/03/2026

Le Maire

